

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Le Directeur général a organisé ce vendredi une nouvelle visioconférence avec les représentants du personnel de la DGFIP.

Concernant l'organisation des concours, le DG a confirmé qu'ils doivent se tenir.

Compte tenu du contexte des questions au niveau de l'organisation se posent sur les déplacements, les possibilités d'hébergement et les remboursements. Y aura-t-il possibilité de venir avec son véhicule personnel compte tenu du nombre limité de transports en commun accessibles ?

Le DG a pris en compte ces éléments et précisera prochainement la position de l'administration.

Les équipes des centres de contacts de Lille et Nancy en charge de répondre aux appels téléphoniques des professionnels sur les aides d'urgence et les mesures de soutien seront prochainement renforcées par un nouveau centre d'appel.

Le taux de télétravail augmente il est proche des 25 %.

Un projet de protocole télétravail a été présenté afin de cadrer l'exercice sur la quotité de télétravail, les modalités de traitement des demandes et les modalités d'organisation pratique.

Le DG a indiqué que la DGFIP disposait de plus d'équipements pour le télétravail qu'il n'y a de demandes des agents.

Pour la CFTC, cette situation résulte du temps et des moyens nécessaires pour paramétrer les nouveaux ordinateurs, du manque de culture « télétravail » à la DGFIP, de la difficulté d'imposer le télétravail 5 jours/5, et au fait que la première période de confinement n'a pas été la meilleure expérience pour valoriser ce mode de travail.

Le protocole à venir, s'il appréhende les sujets essentiels qui peuvent être des freins à l'exercice aujourd'hui, devrait permettre une montée en puissance du télétravail à la DGFIP.

Concernant les collègues nouvellement affectés, le DG a indiqué que les difficultés actuelles dues à la crise sanitaire ne sont pas ignorées mais qu'il est possible de mettre en place du tutorat à distance même si ce n'est pas l'idéal.

Concernant l'accueil, le DG a indiqué qu'il ne faut à aucun moment de file d'attente.

Dans le contexte des attentats qui ont eu lieu le DG a confirmé que toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des personnels de la DGFIP.

À la demande de la CFTC, les guides des bonnes pratiques élaborées dans un tel contexte à l'attention des agents et des cadres devraient être plus visible sur Ulysse.

Si le DG a reconnu que le contexte conduisait à prendre des réflexes de gestion de crise, il a tenu à rappeler que nous n'étions pas sous couvert d'un plan de continuité de l'activité (PCA). Toutes les missions doivent être assurées notamment grâce au déploiement du télétravail 5 jours sur 5 lorsque c'est possible.

À la demande de la CFTC il a précisé que la réécriture des PCA évoquée par le ministre lors de l'échange du 4 novembre dernier visait à préparer un éventuel confinement plus strict et contraignant pour le fonctionnement de la DGFIP.

Il s'est engagé à adresser le PCA version automne/hiver de la DGFIP aux représentants du personnel.

Les organisations syndicales dont la CFTC ont réaffirmé leur expression sur la suspension de la mise en place des réformes. Pour la CFTC, les réformes et leurs impacts ne sont pas la priorité des agents de la DGFIP.

Les instances du dialogue social aussi bien au niveau local que national doivent se tenir. Le ministère de la fonction publique a d'ailleurs rappelé leur validité lorsqu'elles se tiennent en audio ou visioconférence.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter ses correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>